

COMMENT EVITER LA VENTE DE L'IMMEUBLE A LA BARRE

Objectif(s) de la formation

- Initiation à la vente de gré à gré
- Comprendre la vente amiable

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en salle et visio-conférence, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendriers de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence
- Examen certifiant : dans le cadre du suivi des 6 modules

Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

Contact

AAMTI FORMATION
01 46 22 52 20
af@aamtiformation.fr

Public(s)

Avocats / Juristes / Salariés

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 journée (8h) - 9h00 - 18h00

Date(s) de la formation

Vendredi 4 décembre 2026

Lieu de la formation

Au choix classe virtuelle ou présentiel* à Paris
* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

Intervenant(s)

Maître Florent BACLE, Avocat à la Cour, Titulaire du Certificat de spécialisation en Droit des garanties, des sûretés et des mesures d'exécution délivré par le CNB avec la mention spécifique « Vente et saisie immobilière ».

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Matinée : 9h00 - 13h00

Définitions : Les intérêts communs et opposés du créancier et du débiteur

DELAIS DE PAIEMENT ET SURSIS

Les conditions et les effets - Le surendettement

Attitude proactive ou politique de l'autruche ?

LA VENTE DE GRE A GRE ou VENTE VOLONTAIRE « HORS PROCEDURE »

Définition et conditions - Rôle de l'avocat, du créancier et du débiteur - Rôle du notaire (acte authentique et distribution du prix)

Déjeuner : 13h00 - 14h00

Après-midi : 14h00 - 18h00

LA VENTE AMIABLE ou la vente autorisée

Conditions légales (fixation du prix planché et justificatifs à produire) - Délais et prorogation

Pense bête : taxation des frais de procédure, fixation des créances (?) - La procédure de distribution - Analyse de jurisprudence

Questions et mises en situation

Cas pratiques de la saisie immobilière et licitation et conclusion

Tarifs

Tarif adhérents AAMTI : 435,00 € TTC
(362,50 € HT - 20% TVA)

Tarif non-adhérents : 537,00 € TTC
(447,50 € HT - 20% TVA)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr
- OPCO pour les salariés
<https://travail-emploi.gouv.fr/lesopérateursdecompétences-opco>

Modalités d'inscriptions

En ligne sur www.aamtiformation.com

Rubrique *Toutes nos formations*

www.aamtiformation.com/toutes-nos-formations

Ou bien en complétant le bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur notre site www.aamtiformation.com

(Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation entre dans le cadre de la formation continue des avocat et est éligible à la prise en charge par le FIFPL et l'OPCO.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20